ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Mise à jour : Octobre 2026

Indemnités corrections, interrogations et jurys examens et concours et surveillances

Références :

-Arrêté du 13 avril 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités liées au fonctionnement de jurys d'examens conduisant à la délivrance de diplômes ou certificats relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

-Arrêté du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de recrutement d'agents publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

-Arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

-Arrêté du 5 août 2021 relatif à l'indemnité allouée aux personnels enseignants participant à l'évaluation de certaines épreuves de contrôle continu du baccalauréat

Attention : Les montants des rémunérations sont exprimés en euros bruts (les indemnités sont soumises à cotisations et imposables).

-DNB (Diplôme National du Brevet)
-CFG (Certificat de Formation Générale)
-DELF (Diplôme d'Études en Langue Française) scolaire

=> Correction de copies : 0,75 euro par copie (divisé en cas de corrections partagées)
=> Épreuve orale du CFG (candidats individuels) et épreuve orale du DELF scolaire : 4,11 euros par heure d'interrogation devant candidat

-CL (Certifications en Langue)

=> Non rémunéré

-Baccalauréat général
-Baccalauréat technologique
-Baccalauréat professionnel

=> Correction de copies : 5 euros par copie
=> Épreuve orale ou pratique : 9,60 euros par heure
=> Épreuve orale facultative ou épreuve ponctuelle d'EPS (candidats individuels) : 7,20 euros par heure
=> Correction de copies au titre du contrôle continu (candidats individuels) : 50 euros par lot de 30 copies
=> Épreuve orale ou pratique ponctuelle au titre du contrôle continu (candidats individuels) : 25 euros par demi-journée ou 50 euros par jour

-CGC (Concours Général du Collège)
-CGL (Concours Général des Lycées)
-CGM (Concours Général des Métiers)

=> Correction de copies : 1,73 euro par copie
=> Épreuve pratique : 9,60 euros par heure

-CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)
-CS3 (Certificat de Spécialisation de niveau 3)

=> Correction de copies : 0,75 euro par copie
=> Épreuve orale ou pratique : 4,11 euros par heure
=> Épreuve orale facultative : 3,08 euros par heure
=> Épreuve ponctuelle d'EPS (candidats individuels ou hors contrat) : 3,08 euros par heure devant candidat

-CS4 (Certificat de Spécialisation de niveau 4)
-BP (Brevet Professionnel)
-BMA (Brevet des Métiers d'Art)
-DEME (Diplôme d'État de Moniteur-Éducateur) :

=> Correction de copies : 1,10 euro par copie
=> Épreuve orale ou pratique : 5,49 euros par heure
=> Épreuve orale facultative : 3,08 euros par heure

-BTS (Brevet de Technicien Supérieur)
-DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design)
-DEES (Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé)
-DECESF (Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale)

=> Correction de copies : 2,30 euros par copie
=> Épreuve orale ou pratique : 14 euros par heure

-DSAA (Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués)

=> Épreuve orale : 33 euros par heure

Diplômes comptables :

-DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
-DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion)

=> Correction de copie : 4 euros par copie
=> Épreuves orales : 33 euros par heure
=> Agrément préalable du sujet de mémoire du DSCG : 33 euros par heure

-VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

=> VAE CAP ou CS3 : 12,33 euros par candidat interrogé
=> VAE BP, CS4 ou DEME : 16,47 euros par candidat interrogé
=> VAE Baccalauréat professionnel (BCP) : 19,20 euros par candidat interrogé
=> VAE BTS, DEES et DECESF : 28 euros par candidat interrogé

-CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique)

=> Épreuve orale : 13,72 euros par heure

Concours de recrutement, examens professionnels d'avancement et certifications enseignantes :

-Agrégations
-Concours d'inspection
-Concours des personnels de direction
-Concours des conservateurs des bibliothèques
-Concours des médecins de l'Éducation nationale
-Concours des inspecteurs de la jeunesse et des sports
-Concours des ingénieurs de recherche (ITRF)
-Concours des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs

=> Correction de copies : 9 euros par copie
=> Examen de dossier soumis à notation ou à évaluation : 7 euros par dossier
=> Épreuve orale ou pratique : 45 euros par heure
=> Présidence de jury (montant forfaitaire) : 2 750 à 12 750 euros
=> Conception de sujets : 1 000 euros par épreuve (montant forfaitaire réparti entre les concepteurs)

-CAPES, CAPLP, CAPET, CPE et PSY-EN
-AAE (Attaché d'Administration de l'État)

=> Correction de copies : 7 euros par copie
=> Examen de dossier soumis à notation ou à évaluation : 6 euros par dossier
=> Épreuve orale ou pratique : 30 euros par heure
=> Présidence de jury (montant forfaitaire) : 2 750 à 12 750 euros
=> Conception de sujets : 1 000 euros par épreuve (montant forfaitaire réparti entre les concepteurs)

-Infirmier
-Assistant de service social
-Ingénieur d'études (ITRF)

=> Correction de copies : 7 euros par copie
=> Examen de dossier soumis à notation ou à évaluation : 6 euros par dossier
=> Épreuve orale ou pratique : 30 euros par heure
=> Présidence de jury (montant forfaitaire) : 2 750 euros
=> Conception de sujets : 1 000 euros par épreuve (montant forfaitaire réparti entre les concepteurs)

-Secrétaire administratif
-Technicien (ITRF catégorie B)

=> Correction de copies : 3 euros par copie
=> Examen de dossier soumis à notation ou à évaluation : 3 euros par dossier
=> Épreuve orale ou pratique : 17 euros par heure
=> Présidence de jury (montant forfaitaire) : 750 euros
=> Conception de sujets : 400 euros par épreuve (montant forfaitaire réparti entre les concepteurs)

-Adjoint administratif
-ATRF (ITRF catégorie C)

=> Correction de copies : 2 euros par copie
=> Examen de dossier soumis à notation ou à évaluation : 2 euros par dossier
=> Épreuve orale ou pratique : 12 euros par heure
=> Présidence de jury (montant forfaitaire) : 750 euros
=> Conception de sujets : 300 euros par épreuve (montant forfaitaire réparti entre les concepteurs)

-Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS)
-Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI)
-Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)
-Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)

=> Épreuve orale ou de pratique professionnelle : 32,94 euros par heure

-Certifications complémentaires du second degré (arts, DNL, Français langue seconde, LSF et langues et cultures de l'Antiquité)

=> Épreuve orale ou de pratique professionnelle : 13,72 euros par heure

-Surveillance d'épreuve (retraités et personnels extérieurs)

=> 12,31 euros par heure (SMIC horaire depuis le 1er juin 2026)